

Date de mise à jour : 30 avril 2021

Publication annuelle des 5 premiers brokers utilisés par Fortuneo en 2020.

Conformément à l'article 3 du règlement délégué (UE) 2017/576 de la commission du 8 juin 2016 et à l'article 65, paragraphe 6 du règlement délégué (UE) 2017/565 du 25 avril 2016 de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II).

Préambule

La directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) requiert des entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients qu'elles établissent et publient une fois par an, pour chaque catégorie d'instrument financier, le classement des cinq premiers intermédiaires financiers auxquels elles ont fait appel pour l'exécution des ordres, en termes de volume de négociation et de nombre d'ordres (exprimés en pourcentage) ainsi que des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue.

Contenu du document

Les informations contenues ci-dessous sont basées sur des données d'exécution du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus. Ces données ont été transmises au préalable par les intermédiaires financiers (brokers) qui exécutent les ordres des clients pour le compte de Fortuneo.

Ce document a pour objectif d'apprécier la qualité de la sélection et de l'exécution de la part des intermédiaires financiers (brokers).

Il est constitué de deux parties : les tableaux de données sur l'activité réception et transmission d'ordres suivi d'une analyse des résultats permettant de tirer une conclusion sur les données remontées. Cette mise en forme respecte le contenu et le format définis par la directive MiFID dans son article 3 du Règlement délégué (UE) 2017/576 du 8 juin 2016 et de son article 65, paragraphe 6 du règlement délégué (UE) 2017/565 du 25 avril 2016.

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(A) ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS (ACTIONS ET CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS) NIVEAUX DE PAS DE COTATION / LIQUIDITÉ = 1 ET 2				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				N		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	86,05%	84,65%	47,25%	52,75%	0,10%
ODDO BHF	969500PM0E65UZXXGK64	13,95%	15,35%	43,70%	56,30%	0,75%

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(A) ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS (ACTIONS ET CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS) NIVEAUX DE PAS DE COTATION / LIQUIDITÉ = 3 ET 4				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				N		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	93,59%	83,17%	51,40%	48,60%	0,60%
ODDO BHF	969500PM0E65UZXXGK64	6,41%	16,83%	64,77%	35,23%	1,87%

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(A) ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS (ACTIONS ET CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS) NIVEAUX DE PAS DE COTATION / LIQUIDITÉ = 5 ET 6				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				N		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	96,09%	96,54%	49,71%	50,29%	3,88%
ODDO BHF	969500PM0E65UZXXGK64	3,91%	3,46%	60,86%	39,4%	26,10%

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(B) INSTRUMENTS DE DETTE				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				N		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	99,35%	92,40%	68,15%	31,85%	2,61%
ODDO BHF	969500PM0E65UZXXGK64	0,65%	7,60%	47,62%	52,38%	0,00%

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(H) ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS (WARRANTS)				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				N		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	99,58%	99,48%	65,35%	34,65%	0,12%
ODDO BHF	969500PM0E65UZXXGK64	0,42%	0,52%	43,03%	56,97%	4,51%

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(K) PRODUITS INDICIELS CÔTÉS				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				N		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	99,84%	99,80%	41,36%	58,64%	0,89%
ODDO BHF	969500PM0E65UZXXGK64	0,16%	0,20%	31,55%	68,45%	0,85%

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(F) PRODUITS STRUCTURÉS				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				N		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	100 %	100 %	53,39 %	46,61 %	0,19 %
ODDO BHF	969500PM0E65UZXZGK64	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS		(M) AUTRES INSTRUMENTS				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				O		
Intermédiaires financiers	Code d'identification de la plateforme (MIC ou LEI)	Proportion volume d'ordres exécutés en % du volume total dans cette catégorie (%)	Proportion nombre d'ordres exécutés en % du nombre total dans cette catégorie (%)	% d'ordres passifs	% d'ordres agressifs	% d'ordres dirigés
PROCAPITAL	9695002ZQFZGWDVXU826	100 %	100 %	31,16 %	68,8 %	96,01 %
ODDO BHF	969500PM0E65UZXZGK64	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Analyse du suivi et de la qualité d'exécution obtenue en 2020

	ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS (ACTIONS ET CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS)	INSTRUMENTS DE DETTE	ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS (WARRANTS)	PRODUITS INDICIELS CÔTÉS
(a) Une explication de l'importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.	<p>Fortuneo n'exécute pas lui-même les ordres de ses clients mais les transmet à des intermédiaires qu'il a sélectionné pour la qualité de leur service d'exécution : ProCapital et Oddo BHF.</p> <p>Chaque prestataire sélectionné justifie de la mise en œuvre d'une politique de meilleure exécution aux termes de laquelle toutes les mesures suffisantes sont prises par le prestataire pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour les clients finaux compte tenu de l'importance relative qu'il accorde à chacun des facteurs et critères de meilleure exécution (prix, coût, rapidité et probabilité d'exécution, liquidité du marché, taille et nature de l'ordre ou à tout autre facteur, y compris qualitatif), pour chaque catégorie d'instruments financiers.</p> <p>La sélection de ces intermédiaires est réalisée par Fortuneo conformément à sa « Politique de Meilleure Sélection ». La qualité de l'exécution offerte par ces Prestataires est régulièrement évaluée par Fortuneo afin d'assurer une continuité en matière de qualité de service.</p> <p>Le dispositif de surveillance mis en œuvre permet notamment le contrôle des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Suivi des incidents avec les Prestataires, - Le Comité de Suivi de la Prestation, - Le Suivi des réclamations Clients, - La qualité de la transmission des ordres au Prestataire, - La qualité d'exécution des Prestataires sélectionnés, <p>La Politique de Meilleure Sélection de Fortuneo est disponible sur le site internet de la banque (www.fortuneo.fr).</p>			
(b) Une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.	<p>Il n'existe aucun lien direct, aucune participation significative ou conflit d'intérêt entre Fortuneo et les plateformes d'exécution utilisées par ProCapital et Oddo BHF.</p> <p>ProCapital est une filiale à 90 % du Crédit Mutuel ARKEA.</p> <p>ProCapital détient en qualité de membre de marché une participation non significative dans la plateforme Equiduct.</p> <p>Un membre du Directoire de ProCapital est membre du Börsenrat de la Börse Berlin (Exchange Council), mandat non rémunéré.</p>			
(c) Une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remisés ou avantages non monétaires obtenus.	<p>Aucun accord de ce type n'a été conclu entre Fortuneo et les plates-formes d'exécution utilisées par ProCapital et Oddo BHF.</p> <p>Pour la réception et transmission des ordres des clients, ProCapital et Oddo BHF, lors de l'exécution des ordres, n'ont reçu aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non pécuniaire pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un broker.</p>			
(d) Une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.	Néant			
(e) Une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.	<p>Fortuneo ne distingue pas, lorsqu'il transmet aux prestataires qu'il a sélectionné les ordres de ses clients, selon que ceux-ci sont des clients professionnels ou non-professionnels, tels que définis par la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (Directive dite « MIF 2 »). Il convient de préciser que par défaut l'ensemble de la clientèle de Fortuneo est qualifiée en non professionnel. Au sein de chaque catégorie de clients, aucun ne bénéficie de traitements d'exécution différenciés.</p> <p>Aussi, lorsqu'un Prestataire exécute un ordre pour le compte d'un client Fortuneo, le meilleur résultat possible est toujours déterminé sur la base du coût total, sous réserve d'instructions spécifiques le cas échéant communiquées par le client.</p>			
(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.	<p>Néant</p> <p>Les prestataires sélectionnés utilisent les rapports de meilleure exécution fournis par Equiduct et Euronext (dans le cadre du service RTF - Retail Trading Facility).</p>			

<p>(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575.</p>	<p>Néant</p> <p>Les prestataires sélectionnés n'utilisent pas de fournisseur de système consolidé de publication pour l'analyse de la meilleure exécution.</p>
<p>(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.</p>	<p>Néant</p>